LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 168, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-54) 46, rue de la Gare, 46. TOURCOING (Téléph. 9-86) 3, rue Fidèle-Lebouco

MERCREDI 2 JUILLET 1930

Les Assurances sociales clairement expliquées

IV

L'ASSURANCE-INVALIDITE

Nous avons exposé dans un précédent article ce que l'assuré recevrait en cas de maladie.

Mais ces différents secours en nature ou en espèces, il ne pourra les obtenir que pendant six mois.

Que se passera-t-il donc dans le cas où la maladie devient chronique ?

Dans ces circonstances, fonctionne le régime de l'assistance-invalidité.

A l'expiration des six mois de la maladie qui, s'il s'agit d'un accident, après consolidation de la blessure, l'assuré a droit à une pension pendant cinq ans, tant que dure l'affection ou l'infirmité, si celle-ci réduit d'au moins de deux tiers sa capacité de travail.

Pendant cette période de cinq ans, l'assuré a droit, pour lui, sa femme ou ses enfants, aux soins médicaux ou pharmaceutiques, dans les mêmes conditions que durant les six premiers mois de la maladie.

Il a droit, en outre, à une pension égale à 40 % environ du salaire moyen de sa catégorie, s'il a été affilié avant l'âge de trente ans.

Cette pension sera de mille francs par an pour les assurés gagnant moins de huit francs par jour; de 1.440 fr. pour les assurés gagnant de 8 à 15 fr. ; de 2,160 fr., pour les assurés gagnant de 15 à 20 fr. ; de 2.880 fr., pour les assurés gagnant de 20 à 32 fr. ; de 4.320 fr., pour les assurés gagnant au-dessus de 32 fr.

Cette pension est majorée de 1 % du salaire pour chaque année en plus de trente ans, avec maximum de 50 %.

Pour ceux qui sont affiliés après l'âge de trente ans, et qui ont cotisé pendant au moins six années, la pension de 40 % est réduite de 1/30e par année comprise entre trente ans et l'âge d'entrée dans l'assurance.

En cas d'interruption de versements, elle est également réduite de 1/30e par année d'interruption.

Dans tous les cas, la pension minimum est de mille francs pour ceux qui sont entrés dans l'assurance après l'âge de trente ans et qui ont cotisé six ans.

Pour ceux qui n'auront pas six années de versements, ce minimum de mille francs est diminué de cent francs par année de cotisations en moins de six.

Toutefois, cette pension ne peut être inférieure à six cents francs.

Si l'incapacité de travail dépasse les deux tiers, c'est-à-dire 66 %, la pension est fixée suivant le salaire, comme nous le disons plus haut.

Il n'est pas tenu compte du pourcentage d'incapacité.

A l'expiration de cette période de cinq ans, si l'incapacité de travail de l'assuré devient supérieure à 50 %, celui-ci continue à bénéficier de la « pension-invalidité ».

Dans le cas contraire, la pension est supprimée.

Au bout de dix ans, après une dernière visite médicale, la pension est maintenue, à titre définitif, à moins que l'assuré n'ait retrouvé plus de 50 % de sa capacité de travail. Dans ce dernier cas, elle est définitivement supprimée.

La pension d'invalidité est augmentée de cent francs par an et par enfant de moins de seize ans, à la charge de l'assuré.

Pour bénéficier de l'assurance-invalidité, il faut être inscrit à l'assurance depuis deux ans au moins avant la maladie et avoir versé pendant cette période quatre cent quatre-vingts cotisations journalières.

L'ASSURANCE-MATERNITE

En cas de maternité, les soins médicaux et pharmaceutiques sont assurés à la femme de l'assuré, et à la femme assurée.

Ils sont accordés pendant tout le cours de la grossesse et pendant les six mois qui suivent.

Des allocations en argent sont prévues pour l'assurée seulement.

Ces allocations sont versées six semaines avant l'accouchement et six semaines après. Le taux est le même que pour les allocations-maladie.

Pour avoir droit à ces allocations, l'assurée doit cesser tout travail salarié pendant cette période.

Il faut qu'elle ait cotisé soixante jours pendant les trois mois ou deux cent quarante jours pendant les douze mois qui ont précédé la grossesse.

Ces allocations sont versées pendant la durée de l'allaitement et pendant neuf mois au maximum.

Pendant les quatre premiers mois, l'assurée, qui allaite son enfant, aura droit à une allocation mensuelle de 150 francs ; de 100 fr. pendant les cinquième et sixième mois, et 50 fr., pendant les septième, huitième et neuvième mois.

Dans le cas où le médecin aurait constaté l'incapacité physique ou la maladie empêchant l'assurée d'allaiter son enfant, et si l'enfant est élevé chez elle, l'assurée recevra des bons de lait, dont la valeur ne pourra dépasser les deux tiers de la prime d'allaitement.

L'assurée devra fréquenter régulièrement les consultations maternelles et les consultations de nourrissons.

(Voir : Le « Réveil du Nord » des 16, 19 et 23 juin).

On trouvera en 2e page le facsimilé d'un timbre de versement pour les Assurances sociales.

L'histoire compliquée de la petite Scholastique enfant abandonnée, épouse blanche et mère d'un enfant mort, recherché par les gendarmes

Cette histoire remplace celle de la fantastique aventure d'un mari trompé

Dans le « Réveil » du 7 juin dernier, nous avons raconté la fantastique aventure arrivée à M. Anatole Dufour, de Fromelles, qui nous avait raconté que trois jours après ses « noces » avec Scholastique Pluquet, il y a de cela 29 ans, il s'était séparé de son épouse, parce que, soi-disant, elle le trompait.

M. Dufour ne s'était jamais plus occupé de sa jeune femme, lorsque ces temps derniers, il eut la visite des gendarmes, qui lui apprirent qu'il était père de quatre enfants, dont l'un, Marceau, né à Fouquières-les-Lens, était porté comme insoumis à la classe 1929.

Nous avons dit toute la stupéfaction ressentie par le brave homme, qui ne put fournir à la maréchaussée aucun renseignement, d'autant plus qu'il ne savait pas ce que sa femme était devenue.

Au cours de nos périgrinations dans le bassin minier nous avons eu la bonne fortune de retrouver Scholastique Pluquet, qui, le plus aimablement du monde, nous renseigna en nous faisant part de son désir de voir remettre les choses au point, ce que nous faisons bien volontiers.

Une gosse abandonnée

C'est à Annay-sous-Lens, à cinq kilomètres de Lens, après avoir parcouru des chemins bordés de jardins en fleurs que nous avons découvert le baraquement en retrait de la route, où habitent Scholastique Pluquet et sa famille.

Nous la trouvâmes occupée en bonne ménagère à faire la lessive. Elle consentit volontiers dès qu'elle connut le but de notre visite à abandonner la « cuvelle » et à nous fair le récit de sa vie :

« Je suis née à Roubaix le 10 février 1885, nous dit-elle, où ma mère m'abandonna. Je fus recueillie par l'Assistance publique à Lille où on m'éleva jusqu'à l'âge de 16 ans.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

- Le Réveil Illustré -

est paru

IL PUBLIE :

Nos richesses régionales : **Couvin**, ville du marbre, par Marcel VEYRIE. — L'AMI..., conte primé au Grand Prix Littéraire du « Réveil Illustré », par M. Constant Dubrulle, de **Menchecourt**. — Le Petit Courrier des Lectrices. — L'Actualité et la Semaine Humoristique, par R. Dagraeve. — L'examen prénuptial. — Silhouettes de baigneurs. — Récréations familiales. — Les occupations du mois de juillet, etc...

VOIR EGALEMENT : Les photos régionales et d'actualité sur : Les jolies vedettes de l'écran. — Les fêtes du quartier des Fontinettes, à **Calais**. — Au Carnaval d'été d'**Hautmont**. — L'aménagement du Port de **Gravelines**. — La grande Braderie de **Caudry**. — Le IIIe Championnat de France cycliste international (féminin). — La nouvelle Station de Radio P. T. T. Nord, à **Camphin-en-Carembault**, etc...

Dans son prochain numéro, le « **Réveil Illustré** » commencera la publication d'un nouveau et magnifique roman :

LA TRAGIQUE ET MEMORABLE AVENTURE de M. IRWIN MOLYNEUX

par G. STORER-CLOUSTON

Le numéro de 16 pages : 0 fr. 35

Le réclamer à tous nos vendeurs et dépositaires

Le mariage de 2 champions

En l'église Sainte-Clotilde, à Paris, a eu lieu le mariage de M. René Lacoste, champion de tennis bien connu avec Mlle Thion de la Chaume, championne de golf non moins connue. Voici les nouveaux époux sortant de l'église. (W.W.-Ph.).

La réception au "Réveil du Nord" des vainqueurs de notre VIIe Grand Criterium Cycliste

Nous avons rendu compte dans nos éditions de lundi dernier du magnifique succès populaire et sportif qu'avait obtenu notre VIIe Grand Critérium Cycliste.

Après une lutte de toute beauté et longtemps indécise, quatre coureurs du Cyclo Club Saint-Maurice : Deconninck, Deudon, Debruycker et André Vanderdonckt prenaient dans cet ordre les quatre premières places au classement.

Hier donc, comme il est d'usage dans notre maison, nous avons reçu les membres du club victorieux.

Dans la salle de réception du « Réveil du Nord » eut lieu à cette occasion une gentille et cordiale réunion présidée par notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson.

Etaient présents : MM. Fleury Creton, président du Cyclo Club Saint-Maurice ; Fernand Génicot, l'actif et dévoué manager ; Magouttier, délégué de l'U.V.F., remplaçant M. Gauthier, chef délégué du Nord, retenu à Dunkerque où il réside ; Henri Deconninck, gagnant de l'épreuve ; Henri Deudon, classé second, et Houtrique, qui prit une belle place de onzième.

Les autres membres du club, les Debruycker, Vanderdonckt, etc..., retenus par leurs occupations, s'étaient fait excuser.

Tandis que l'on sablait le champagne, M. Fernand Génicot, au nom du Cyclo Club Saint-Maurice, fit l'éloge du « Réveil du Nord » et de sa compétition, le Grand Critérium, qui obtient chaque année un succès qui va toujours grandissant.

Réunir les routiers au départ d'une épreuve, dit-il, et rien que des coureurs français, est un résultat significatif qui prouve assez l'intérêt que suscite le Critérium. En outre, la foule qui se pressait partout, tant au départ, à l'arrivée, que dans les contrôles, témoigne aussi combien est populaire la plus belle des épreuves nordistes.

Après M. Génicot, M. Le Masson improvisa une chaleureuse allocution.

Il exprima le plaisir qu'il avait de recevoir les coureurs du Cyclo Club Saint-Maurice, qui illustrent chaque saison les épreuves cyclistes du « Réveil du Nord ».

Vous avez tous, ajouta-t-il, bien mérité du sport, et les dirigeants de votre grand et beau club peuvent justement être fiers de vous. Grâce à votre courage et à votre énergie vous avez soulevé l'admiration de tous les sportmen nordistes, et les brillants résultats obtenus dans notre Critérium vous font grandement honneur.

M. Le Masson félicita également M. Fernand Génicot, l'actif manager, qui s'est donné corps et âme à sa chère société, et qui a su, à force de patience et de sages conseils nous donner de grands champions et faire de son club un des premiers de notre région septentrionale.

M. Le Masson adressa aussi ses félicitations à tous les dirigeants du « Cyclo », MM. Leroy, Vanderelsken, Fleury Creton, etc..., qui, chacun pour leur part, ont contribué au triomphe des couleurs chères.

Il termina en levant son verre au succès du C.C.S.M. et à sa prospérité toujours plus grande.

M. Magouttier, délégué de l'U.V.F., tint à s'associer aux paroles élogieuses de M. Fernand Génicot et dit tout le bien qu'il pensait de notre Critérium.

L'on parla ensuite de la course, de ses diverses phases, et l'on se sépara, non sans que Génicot nous fit part de son ferme espoir de se retrouver en nos murs la saison prochaine, pour fêter les nouveaux succès de son club.

La réception hier après-midi au « Réveil du Nord » des vainqueurs de notre VIIe Grand Critérium cycliste. — On voit notre rédacteur en chef, M. L. Le Masson — ayant à sa droite, MM. Deudon (2e) ; Génicot, manager du Cyclo Club Saint-Maurice ; Deconninck (1er) et Fleury Creton, président du C.C.S.M. et à sa gauche, MM. Magouttier, délégué de l'U.V.F. et Houtrique (11e) — levant son verre au succès de la course et du C.C.S.M.

Le 24e Tour de France Cycliste

Ce matin, à 9 heures, au Vésinet, quarante « As » — Belges, Italiens, Espagnols, Allemands et Français — et soixante touristes-routiers prendront le départ de la 1re étape : PARIS-CAEN.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Paris, 1er juillet. — *Les milieux sportifs de la capitale sont en effervescence. Au faubourg Montmartre, dans la cour de notre confrère « L'Auto », c'est la cohue. Avant le départ pour le « grand voyage », on veut voir une dernière fois ceux qui défraieront la chronique pendant la majeure partie du mois de juillet.*

Habitués au succès populaire, « As » et touristes-routiers ne sont nullement émus par cette curiosité légitime et leur sourire bon enfant en entre très souvent la réponse aux appréciations bien parisiennes des « Mlles » n'ayant pas attendu le samedi pour faire, par anticipation, la semaine anglaise.

On se montre du doigt les vedettes, et les touristes ont également leur petit succès.

Malgré cet empressement, le service de poinçonnage s'effectue dans les meilleures conditions, et les organisateurs, bien gens avertis, président, avec méthode, à l'accomplissement de formalités rendues, pourtant, difficiles par un surcroît d'admirateurs.

De l'avis même des coureurs, ceux-ci sont satisfaits de la nouvelle formule instaurée par le directeur de l'épreuve. Et diverses consultations prises de-ci, de-là, renforcent ce que nous disions hier, à savoir qu'une belle bataille sportive s'engagera à l'occasion de ce XXIVe Tour de France.

Après tout, la chose est normale. On a du sang dans les veines ou on n'en a pas. On représente un pays ou on ne le représente pas. Et, ma foi, cette pointe d'ambition nationale n'est pas le moindre aiguillon qui vaudra au « Tour » un sérieux regain d'intérêt.

Les mêmes propos peuvent être tenus pour la lutte entre les équipes nationales. Chaque clan a le ferme espoir de triompher, et si le Nord semble recueillir la majorité des pronostics, les autres régions ne renoncent pas au droit de se présenter comme outsiders.

Néanmoins, nous le répétons, nos chances sont énormes et les accidents graves veuillent bien épargner nos représentants.

Dans notre édition de mardi nous avons dégagé brièvement les raisons pour lesquelles Henri Desgrange avait mis, par terre, l'ancienne formule et en avait appliqué une toute nouvelle. Le premier contact avec les « stars » qui prendront le départ ce matin, à 9 heures, au Vésinet, a pleinement confirmé nos considérations générales.

L'un d'eux, dont nous tairons le nom, n'a mis aucune manchette pour nous déclarer que la « combinaison » fut surtout visée dans cette profonde réforme.

« Le grand public, nous dit-il, ignore, en général, toutes les « combines », qui sont bien connues des initiés. Henri Desgrange, qui a débuté à l'époque héroïque du sport, où les jeunes gens tuaient jusqu'à la mort pour « des haricots », a trouvé mauvais que la régularité de la grande manifestation qu'il a créée, fut compromise par des fractions souterraines. »

Et notre homme de signaler que le vainqueur de l'an dernier, Devaele, sur les boulets depuis Nice, ne fut point remonté par Demuysère, dans une condition physique de beaucoup supérieure.

Certes, ce souvenir est resté vivace à l'esprit de ceux qui suivirent ce Tour, et il est probable que la complaisance de Demuysère n'a pas été un des moindres arguments de ceux qui conduisirent au dénouement que l'on sait.

Une satisfaction éprouvée par les concurrents résulte des modifications apportées, également, dans le parcours. Le nombre des étapes a été ramené à vingt et une. L'itinéraire a été adouci. Des deux étapes : Belfort-Strasbourg et Strasbourg-Metz, on en a fait une : Belfort-Metz. De Malo à Dieppe, on rentrera directement à Paris. L'arrêt à Dieppe est supprimé.

Mais l'innovation la plus prisée, c'est la coupure de l'étape Hendaye-Luchon, qui devient Hendaye-Pau et Pau-Luchon. Les organisateurs ont voulu empêcher que la course fut virtuellement finie dans cette dernière ville, par suite des écarts trop considérables entre les coureurs. Leur raisonnement se défend et les bénéficiaires sont satisfaits de l'abolition des départs nocturnes.

Enfin, Perpignan-Marseille devient Perpignan-Montpellier et Montpellier-Marseille. Comme « chambardement », c'est tout ! Ce n'est déjà pas mal.

Ce matin les « Tour de France » se présenteront bien frais pour franchir le « premier bond » : Paris-Caen, 205 kilomètres. Il est probable que rien de saillant ne viendra émailler cette « mise en route », et que...

Mais, on sait-on jamais avec de pareils lascars ? Patience, chers lecteurs, demain le « Réveil » vous contera cela !

Jean DESMARET.

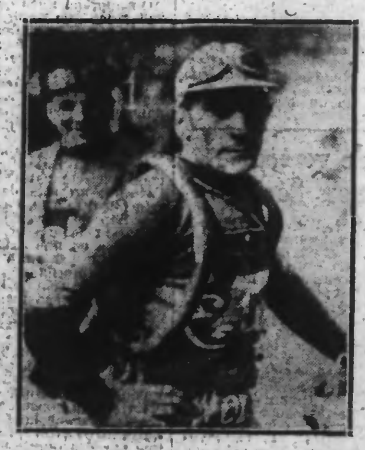

FONTAN

capitaine de l'équipe de France et l'un des grands favoris du Tour. (Ph. Meurisse).

L'aménagement de la Métropole du Nord Lille-Roubaix-Tourcoing avec le concours financier de l'Etat

Ce qu'en pensent les Maires des communes intéressées

Dans notre numéro de jeudi dernier nous posions cette question : « Le moment n'est-il pas venu de proclamer la solidarité d'intérêts des habitants de la métropole des affaires et du travail : Lille-Roubaix-Tourcoing et villes environnantes, de constituer un comité d'action comprenant des représentants de toutes les villes et de toutes les parties intéressées, pour arrêter un plan d'ensemble pour la réalisation duquel on demandera, comme pour Paris, le concours financier de l'Etat, en annexe au projet d'outillage national ? »

A ce propos nous sommes allés demander aux maires des villes et communes intéressées ce qu'ils pensaient de ce projet commun d'aménagement et d'extension avec le concours financier de l'Etat, et nous publions aujourd'hui la réponse du maire de la capitale de la Flandre.

Ce que dit M. Roger Salengro, Député-Maire de Lille

M. Roger Salengro, député-maire de Lille, a répondu en ces termes à notre question :

« Non seulement je crois une entente de cet ordre nécessaire et possible, mais je signale qu'elle s'est déjà en partie nouée, mais je souligne que la loi en fait une obligation.

L'opinion du législateur

« Les lois du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 relatives à l'extension et à l'aménagement des villes, en leur article 8, précisent que, lorsque le projet d'aménagement et d'extension est de nature à intéresser plusieurs communes du département, le Préfet provoque une étude d'ensemble de ce projet par les municipalités intéressées, et institue, même d'office, des conférences intercommunales en vue de la constitution de syndicats de communes, conformément aux prescriptions des articles 116 et 169 de la loi du 5 avril 1884.

« Aussi, c'est en vertu de la loi que le ministre de l'Intérieur, à la date du 20 août 1928, chargeait le Préfet de faire établir un plan régional directeur d'aménagement de la région Lille-Roubaix-Tourcoing, dans lequel les plans d'extension et d'aménagement des communes assujetties à la loi et situées entre ces trois importantes agglomérations viendraient s'encadrer ».

Conférences intercommunales

Le maire de Lille précise ensuite la façon dont furent exécutées les instructions du ministre :

« Le 22 novembre 1928, M. Louis Hudelo nous demandait de nous faire représenter à une conférence entre les trois villes. Mon administration, le 3 décembre, chargeait de ce soin M. Willems.

« Reprenant l'examen du problème, M. Roger Langeron m'annonçait, cette année, le 12 février, qu'il se proposait de réaliser une coordination des plans d'extension. En vue de pourparlers, mon administration, cinq jours plus tard, faisait choix, pour la représenter, de MM. Spriet et Willems.

« Une autre conférence était en même temps convoquée dans le but de coordonner les plans d'aménagement et d'extension des communes d'Annappes, d'Ascq, de Flers, d'Helléemmes, de Lille, de Mons-en-Barœul, de Ronchin.

« J'ai sous les yeux le procès-verbal de la séance du 27 mai. Outre les représentants des villes et communes sus-dites, au nombre des présents, MM. Baert, vice-président de la Commission d'aménagement des villes et villages ; Delepoulle, président du Syndicat d'initiative de Lille ; Delesalle, ingénieur du Service des chemins de fer ; Jouveneaux, ingénieur des Ponts et Chaussées ; Dollé, professeur d'hydrologie à la Faculté des sciences ; M. le directeur du Génie de la 1re région ; M. l'inspecteur départemental des Services d'hygiène.

« En ayant délibéré, ces Messieurs font leurs trois sortes de conclusions. D'abord, nécessité de l'envoi par les Ponts et Chaussées à toutes les communes intéressées, d'un exemplaire du plan directeur. Puis, dès réception de ce plan, invitation à déposer leurs propres plans d'urgence. Enfin, mendat aux Ponts et Chaussées de fournir à toutes les communes assujetties à la loi les renseignements nécessaires pour le raccordement entre elles de toutes les voies de communication prévues dans le projet. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un cireur automatique

Un fabricant de cirage de Berlin vient de mettre en service cet appareil pour cirer les chaussures. Une pièce de monnaie dans la fente et les chaussures sont cirées automatiquement. On peut également se procurer des boîtes de cirage, grâce à cet appareil. (W. W. Ph.).

Les Allemands continuent de célébrer la fin de l'occupation de la Rhénanie

Berlin a célébré dans le calme la fin de l'occupation rhénane. Quelques courtes cérémonies ont encore eu lieu hier matin, notamment à la Bourse, au Ministère pour les territoires occupés et à l'Office des Affaires étrangères, où un buste de M. Stresemann a été inauguré. M. Curtius a rappelé à cette occasion les étapes de la politique de l'homme d'Etat disparu. A midi, une salve a été tirée dans Lustgarten.

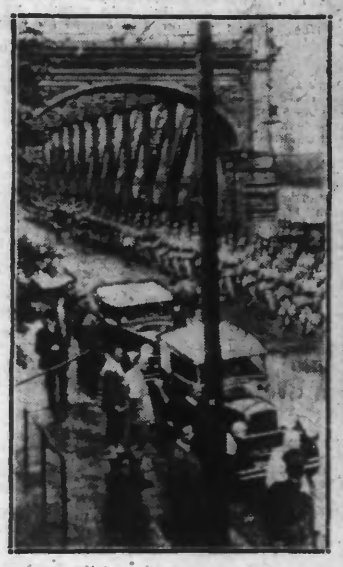

Nous avons annoncé hier que les dernières troupes françaises avaient évacué la Rhénanie. Notre photo montre le 170e régiment d'infanterie s'engageant sur le pont de Kehl, côté allemand, pour gagner la France, sur l'autre rive. (W.W. Ph.).

En présence de détachements des troupes de la garnison, le Chancelier, accompagné de représentants de l'armée et de la marine, est allé déposer sur la tombe de M. Stresemann une couronne au nom du Président d'Empire et une autre au nom du Gouvernement.

L'aspect extérieur de la capitale ne se distingue avec celui des autres jours que par le pavoisement des édifices publics et de nombreuses maisons particulières. Hier encore, presque toutes les colonnes des journaux sont consacrées à ce qu'ils appellent « la libération de la Rhénanie » ; tous reproduisent les comptes rendus des cérémonies qui ont eu lieu la nuit dernière à Mayence, à Wiesbaden, à Trèves, à Spire et dans la plupart des villes des territoires occupés, où conformément au programme arrêté à la fin de l'occupation a été fêtée par des sonneries de cloches, des feux d'artifices et des retraites aux flambeaux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Une filature de lin dévastée par le feu à Fives-Lille

Il s'agit des établissements Descamps-Thiriez ; les dégâts sont évalués à 2 millions et 350 ouvriers chômeront.

Un incendie d'une rare violence se déclarait, hier, vers 19 heures, à Fives-Lille, dans la filature de lin de M. Descamps-Thiriez.

Nous nous sommes rendus sur les lieux aussitôt, où nous avons constaté la très grande importance du sinistre et l'activité des autorités effectuant le service d'ordre.

Voici les détails que nous avons recueillis sur cet incendie :

L'alarme

Vers 19 heures, la concierge de la filature de lin Descamps-Thiriez aîné, qui se trouve à l'angle des rues de Bouvines et de la Phalèque, à Fives-Lille, s'apercevait que, entre les montants disjoints de la porte du magasin-dépôt, se répandait des filets de fumée et remarquait des lueurs dans le local. Immédiatement elle donnait l'alarme et prévenait M. Maurice Dubois, directeur, lequel avertissait aussitôt la caserne des sapeurs-pompiers, située en face de l'usine.

L'usine était occupée

C'est l'heure où l'équipe de nuit effectue son service. Elle se trouvait dans les ateliers au fond d'une cour distante de cent mètres du local en flammes. M. Dubois n'hésita pas à faire évacuer toute la filature, opération qui put se faire en ordre.

Les pompiers arrivèrent immédiatement sur les lieux

Sous les ordres du commandant Crombez, et du capitaine Viseur, deux auto-pompes furent mises aussitôt en action par les courageux sapeurs-pompiers, et quinze lances s'évertuèrent à maîtriser les flammes qui jaillissaient vives, longues et menaçantes, par le toit déjà effondré par places.

Quelques minutes après, arrivait le capitaine Leprince, commandant d'armes de la place de Lille, avec le piquet d'incendie, et des mesures furent prises énergiquement pour canaliser la foule déjà très dense qui se pressait aux abords de l'usine. La gendarmerie de Lille intervenait également et très efficacement. Une section du 1er bataillon du 43e R. I., sous les ordres de l'adjudant Bruneval, se mettait ensuite à la disposition du capitaine Leprince.

M. Coissard, chef de la Sûreté, remplissant les fonctions de commissaire central, et M. Christol, commissaire de permanence, accompagné de son secrétaire, M. Abraham, arrivaient également sur les lieux.

On remarquait, au surplus, la présence de M. Martin, secrétaire général adjoint de la mairie de Lille, et celle de M. Saint-Venant, conseiller général, adjoint au maire, représentant M. Salengro.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)